

FORMULAIRE ET JUSTIFICATIFS À RETOURNER

À :

**PRÉFECTURE de la Lozère**

Bureau des élections et de la réglementation  
3, Rue du Faubourg Montbel  
48005 MENDE CEDEX

Tél. : 04 66 49 67 19

Courriel : [pref-reglementation@lozere.gouv.fr](mailto:pref-reglementation@lozere.gouv.fr)

**DEMANDE D'HABILITATION  
DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE**

-----  
*sauf mention contraire, les articles cités sont ceux du  
code général des collectivités territoriales*  
-----

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UN  
DOSSIER DE DEMANDE D'HABILITATION  
2020-2021**

**1/ Pièces à fournir dans tous les cas (sauf cas n°3) (1) :**

- Le formulaire unique de demande d'habilitation ;
- Un extrait du registre du commerce et des sociétés ou du répertoire des métiers (le cas échéant) daté de moins de 3 mois ;
- Les justificatifs attestant la régularité de la situation de l'entreprise en ce qui concerne (attestation fiscales et sociales en vigueur) :
  - les impositions de toute nature,
  - les cotisations sociales (attestation URSSAF ou RSI).
- Les attestations individuelles justifiant que le dirigeant et les agents de l'entreprise répondent aux conditions minimales de capacité professionnelle fixée par le 2° de l'article L. 2223-23, l'article L.2223-25-1, L.2223-45, R 2223-49 et R2223-50 du CGCT ou aux conditions d'exercice professionnel, d'expérience professionnelle, de formation préalable ou de qualifications professionnelles fixées par les articles L.2223-47 à L.2223-51 du CGCT (2) ;
- L'état à jour du personnel employé par l'entreprise ou attestation précisant que l'entreprise n'a pas de personnel (copie du registre du personnel) ;
- Certificat médical d'aptitude physique pour chaque employé salarié visé aux articles R.2223-42 à R.2223-45 et R.2223-49 ;
- Copie de la pièce d'identité du représentant légal de l'établissement et/ ou responsable de l'établissement ;
- Justificatif d'une expérience professionnelle d'au moins deux années consécutives dans les activités pour lesquelles l'habilitation est sollicitée (exemples : 2 habilitations précédentes, factures, fiches de paye...).

.../...

---

1) - Tout changement doit être signalé au préfet qui a délivré l'habilitation, dans les 2 mois (article R.2223-63).

2) - À l'exception des personnes qui assurent leur fonction sans être en contact direct avec les familles et sans participer personnellement à la conclusion ou à l'exécution de l'une des prestations funéraires énumérées à l'article L. 2223-19 du CGCT.

FORMULAIRE ET JUSTIFICATIFS À RETOURNER

À :

**PRÉFECTURE de la Lozère**

Bureau des élections et de la réglementation  
3, Rue du Faubourg Montbel  
48005 MENDE CEDEX

Tél. : 04 66 49 67 19

Courriel : [pref-reglementation@lozere.gouv.fr](mailto:pref-reglementation@lozere.gouv.fr)

**DEMANDE D'HABILITATION  
DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE**

-----  
*sauf mention contraire, les articles cités sont ceux du  
code général des collectivités territoriales*  
-----

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UN  
DOSSIER DE DEMANDE D'HABILITATION  
2020-2021**

**2/ Pièces complémentaires en fonction des demandes d'habilitations :**

a) transport avant et après mise en bière :

- l'attestation de conformité du ou des véhicules aux prescriptions réglementaires, délivrée par un organisme accrédité de moins de six mois (*seulement, si la dernière attestation arrive en fin de validité, soit moins de trois ans, conformément aux dispositions du décret n° 2020-750 du 16 juin 2020 relatif à l'obligation de fournir une attestation de conformité des véhicules funéraires*);
- une copie du certificat d'immatriculation avec la mention VASP-FG-FUNER (vérifier que le nom de l'entreprise figure sur ce certificat) :
  - un certificat de propriété ou une copie du contrat de location ou de mise à disposition temporaire du véhicule si nécessaire ;
  - copie du permis de conduire des agents qui conduisent les véhicules.

b) soins de conservation :

- un document attestant de la détention du diplôme national de thanatopracteur (extrait du Journal Officiel ou du Bulletin Officiel) ;
- le certificat d'aptitude physique de la médecine du travail ;
- justification de l'obligation de vaccination contre l'hépatite B (article L.3111-4-1 du code de la santé publique) ;
- certificat médical établi dans les conditions mentionnées aux articles R.3111-4-1 et R.3111-4-2 du code de la santé publique.

c) gestion et utilisation d'une chambre funéraire :

- la copie de l'arrêté préfectoral de création ;
- l'attestation de conformité de la chambre funéraire aux prescriptions réglementaires, délivrée par un organisme de contrôle accrédité datant de moins de six mois ;
- le certificat de propriété ou la copie du contrat de location, ou le cas échéant, la copie du contrat de délégation avec la commune.

d) gestion d'un crématorium :

- la copie de l'arrêté préfectoral de création du crématorium ;
- l'attestation de conformité du crématorium aux prescriptions réglementaires, délivrée par le directeur général de l'ARS ;
- pour l'entreprise privée gestionnaire d'un crématorium, la copie du contrat de délégation avec la commune.

FORMULAIRE ET JUSTIFICATIFS À RETOURNER

À :

**PRÉFECTURE de la Lozère**

Bureau des élections et de la réglementation  
3, Rue du Faubourg Montbel  
48005 MENDE CEDEX

Tél. : 04 66 49 67 19

**Courriel** : [pref-reglementation@lozere.gouv.fr](mailto:pref-reglementation@lozere.gouv.fr)

**DEMANDE D'HABILITATION  
DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE**

-----  
*sauf mention contraire, les articles cités sont ceux du  
code général des collectivités territoriales*  
-----

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UN  
DOSSIER DE DEMANDE D'HABILITATION  
2020-2021**

**3/ Transport de corps avant mise en bière effectué par un établissement de santé public ou privé :**

- Le formulaire Cerfa n°... de demande d'habilitation ;
- Les attestations justifiant que les agents de l'entreprise répondent aux conditions minimales de capacité professionnelle fixée par le 2° de l'article L. 2223-23 du CGCT ou aux conditions d'exercice professionnel, d'expérience professionnelle, de formation préalable ou de qualifications professionnelles fixées par les articles L.2223-47 à L.2223-51 du CGCT (sauf pour le dirigeant) ;
- l'attestation de conformité du ou des véhicules aux prescriptions réglementaires délivrées par un organisme accrédité datant de moins de six mois (**seulement, si la dernière attestation arrive en fin de validité, soit moins de trois ans, conformément aux dispositions du décret n° 2020-750 du 16 juin 2020 relatif à l'obligation de fournir une attestation de conformité des véhicules funéraires**) ;
- une copie du certificat d'immatriculation avec la mention VASP-FG-FUNER (vérifier que le nom de l'entreprise figure sur ce certificat) ;
- un certificat de propriété ou une copie du contrat de location ou de mise à disposition temporaire du véhicule si nécessaire.

**4/ Pour des opérateurs étrangers :**

- Le formulaire Cerfa n°... de demande d'habilitation ;
- L'extrait de l'acte de naissance avec filiation ;
- Pour les professionnels ressortissants d'un Etat membre de la communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'espace économique européen, une attestation certifiant qu'il est légalement établi dans un Etat membre de la communauté européenne ou un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen pour exercer la même activité.

**5/ Cas de la sous-traitance**

- Fournir le nom et le contrat de sous-traitance ;
- Arrêté d'habilitation du sous-traitant.